

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29254**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie, gestion mention Management public spécialité Droit et management publics des collectivités territoriales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, Président de l'Université d'Aix-Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce master a pour objectif de compléter un cursus en Droit, économie, gestion par une formation alliant droit et management publics dans un secteur spécifique, celui des collectivités territoriales.

Le diplômé exercera au sein des collectivités territoriales ou en lien avec elles (services déconcentrés) des activités attachées à des fonctions stratégiques, décisionnelles ou opérationnelles dans tous les champs investis par les politiques publiques locales (urbanisme, mobilité, social, sécurité, aménagement du territoire, patrimoine, culture...) :

- en préparant et organisant l'action publique par la mobilisation des moyens et outils de gestion appropriés (gestion des RH, gestion financière et comptable, marketing territorial...) et par la conduite des interventions et l'élaboration des textes juridiques nécessaires à l'exercice des compétences confiées par le législateur aux collectivités territoriales ;
- en établissant et pilotant des stratégies de développement des politiques publiques locales et leurs budgets afférents de leur conception à leur évaluation ;
- en instruisant les dossiers administratifs ;
- en dirigeant des études et des enquêtes ;
- en participant à la communication interne et externe par la conception et la réalisation de supports écrits, oraux et visuels.

La spécialité Droit et management publics forme les cadres des collectivités territoriales et des institutions de leur environnement par l'acquisition d'une double compétence en droit et en management.

A l'issue du master, l'étudiant pourra :

1. développer des stratégies adaptées aux politiques publiques locales, de leur conception à leur évaluation ;
2. agir au service de la collectivité territoriale en analysant une question de politique publique sous ses différents aspects, en les synthétisant et en dégagant des solutions ;
3. concevoir, planifier et mettre en œuvre un projet en tenant compte des contraintes légales et réglementaires et en coordonnant les différents acteurs et partenaires du projet ;
4. monter les dossiers techniques, administratifs et financiers grâce à la maîtrise des techniques rédactionnelles relatives au secteur public ;
5. s'adapter à l'évolution des domaines de compétence des collectivités territoriales et au monde administratif local ;
6. mener à terme une mission tout en disposant d'une prise de recul sur des problématiques professionnelles ;
7. construire des supports d'information stratégique et opérationnelle en direction des équipes et des partenaires des collectivités territoriales ;
8. faciliter l'articulation entre les domaines juridiques et gestionnaires quel que soit son domaine d'appartenance initiale (juridique ou gestionnaire) ;
9. faire preuve d'une indispensable ouverture d'esprit dans l'action locale en raison de la multiplicité des partenariats des collectivités territoriales.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille

- dans le secteur public : administrations centrales et déconcentrées, collectivités territoriales, communautés urbaines, métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes, agences du secteur public ;
- dans le secteur privé : conseils, cabinets d'avocats, bureaux d'études, banques, sociétés d'économie mixte, institutions financières, sociétés immobilières, en relation avec les collectivités territoriales, associations.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- fonctionnaire d'administration générale des collectivités territoriales (attachés, administrateurs) ;
- fonctionnaire territorial des filières techniques et sociales ;
- cadre dirigeant / dirigeante d'un service territorial ;
- agent contractuel assimilé à la catégorie A des collectivités territoriales comme collaborateur de cabinet ou chargé de mission ;

- consultant, directeur de service, chargé d'études, chargé de mission, chargé de clientèle, chargé des marchés publics dans ou auprès d'organisations marchandes ;
- avocat spécialisé en droit public des affaires (conseil et représentation des collectivités locales).

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1405 : Représentation de l'Etat sur le territoire national ou international

M1205 : Direction administrative et financière

M1503 : Management des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Durée du parcours : quatre semestres

L'étudiant doit avoir validé les deux semestres de master 1 (60 ECTS) dans la même mention (Management public) ou dans des mentions du domaine Droit, économie, gestion, considérées comme équivalentes afin d'accéder à la deuxième année de Master de la spécialité « marketing et communication publics ». L'octroi du diplôme peut donc s'effectuer après une formation en quatre semestres, dont les deux premiers ont pu être réalisés dans le cadre de parcours relevant du domaine Droit, économie, gestion.

Le choix des options aux semestres 1 et 2 est réalisé librement par l'étudiant et des enseignements spécifiques préfigurant les spécialités M2 de la mention sont proposés.

Les UE sont capitalisables.

La compensation se réalise entre les UE au sein de chaque semestre.

Les semestres 1 et 2 se compensent. Les semestres 3 et 4 ne se compensent pas.

Les modalités de contrôle de connaissances et l'assiduité aux enseignements peuvent être adaptées pour les stagiaires de la formation continue.

Passage de M1 au M2 : avoir capitalisé les 60 ECTS de l'année M1 et être sélectionné.

Obtention du M2 : avoir capitalisé 120 crédits du master.

Un ensemble d'évaluations associant contrôle continu, travaux de groupe et contrôle terminal individuel permet de vérifier que les étudiants ont bien acquis tout au long de l'année des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel dans la spécialité du diplôme.

Semestre 1 (Master 1 Management des administrations publiques et des territoires) : 30 ECTS

UE Obligatoires : 18 ECTS

Management public et stratégie (6 ECTS)

Gestion et méthodes de projet (6 ECTS)

Institutions et politiques publiques (6 ECTS)

UE Optionnelles : choisir 2 UE de 3 ECTS sur 4 + 1 UE de 6 ECTS sur 4, soit 12 ECTS

Gestion des ressources humaines (3 ECTS)

Gestion prévisionnelle et financière (3 ECTS)

Marketing public et non marchand (3 ECTS)

Décideurs et droit publics (3 ECTS)

Management des administrations publiques (6 ECTS)

Management des collectivités territoriales (6 ECTS)

Management de la communication publique (6 ECTS)

Semestre 2 (Master 1 Management des administrations publiques et des territoires) : 30 ECTS

UE Obligatoires : 18 ECTS

Anglais Managérial (3 ECTS)

Acteurs et évaluation publique (6 ECTS)

Stage avec production d'un mémoire (9 ECTS)

UE Optionnelles : choisir 2 UE de 3 ECTS sur 4 + 1 UE de 6 ECTS sur 4, soit 12 ECTS

Economie territoriale (3 ECTS)

Communication et management (3 ECTS)

Gestion des compétences et de la motivation (3 ECTS)

Sensibilisation à la recherche en management public (3 ECTS)

Perspectives internationales des politiques publiques (6 ECTS)

Perspectives internationales des collectivités territoriales (6 ECTS)

Enquêtes et recherche en marketing public (6 ECTS)

Outils et pratique de la décision territoriale (6 ECTS)

Semestre 3 (Master 2 Droit et management publics des collectivités territoriales) : 30 ECTS

UE 1 : Le cadre juridique et managérial : 15 ECTS
 Droit des collectivités territoriales (3 ECTS)
 Méthodes et outils de gestion des collectivités territoriales (3 ECTS)
 Economie et gestion territoriale (3 ECTS)
 Droit et pratique de l'intercommunalité (3 ECTS)
 Gestion du changement et organisation publique (3 ECTS)
 UE 2 : Les moyens des collectivités territoriales : 15 ECTS
 Les contrats (3 ECTS)
 Finances locales (3 ECTS)
 Gestion prévisionnelle et financière (3 ECTS)
 Droit de la fonction publique territoriale (3 ECTS)
 Gestion des ressources humaines (3 ECTS)

Semestre 4 (Master 2 Droit et management publics des collectivités territoriales) : 30 ECTS

UE 3 : Actions des collectivités territoriales : 15 ECTS
 Fiscalité locale (3 ECTS)
 Pratiques locales comparées (3 ECTS)
 Prospective, stratégie et projets territoriaux (3 ECTS)
 Droit et gestion de l'espace territorial (3 ECTS)
 Gestion de l'usager client (3 ECTS)
 UE 4 : Stage de 3 mois minimum avec mémoire et soutenance 15 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/NI	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé de 50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de 50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé de 50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
Par candidature individuelle	X	Jury composé de 50 % d'enseignants et 50 % de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n°20081090 en date du 6 novembre 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Répartition du nombre des diplômés :

2013-2014 : 12 diplômés dont 6 femmes et 6 hommes

2014-2015 : 21 diplômés dont 13 femmes et 8 hommes

2015-2016 : 17 diplômés dont 10 femmes et 7 hommes

<http://deve.univ-amu.fr/ove>

Autres sources d'information :

<http://impgt.univ-amu.fr/>

<http://formations.univ-amu.fr/ME5CMP-SPCMP5D.html>

<http://impgt.univ-amu.fr>

<http://impgt.univ-amu.fr/enquetes-linsertion>

Aix-Marseille Université

Lieu(x) de certification :

Université d'Aix Marseille (AMU) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille]

Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut de management public et gouvernance territoriale : 21-23 rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence

Historique de la certification :

La spécialité de Master 2 a été créée en 1984 au tout début du processus de décentralisation mis en place à la même époque en France. Il a porté différents intitulés en incluant toujours la notion de collectivités territoriales et de droit de la décentralisation et en s'adaptant aux exigences de la professionnalisation. Depuis 2008 l'intitulé actuel comportant les termes de management public a été adopté. Cette spécialité accueille en plus des publics de formation initiale ou continue, des élèves officiers de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP).